



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

2026



# ÉVALUATIONS NATIONALES DU SECOND DEGRÉ : APTITUDES PHYSIQUES

Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers lors des évaluations



## Table des matières

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| <b>Principes généraux .....</b>      | <b>2</b> |
| <b>Exemples d'aménagements .....</b> | <b>3</b> |
| <b>Ressources .....</b>              | <b>4</b> |

Les élèves à besoins éducatifs particuliers, en grande difficulté ou disposant d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative), PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cours ou à venir, doivent bénéficier des aménagements et des modalités de compensation, notamment d'aide humaine, habituels durant les cours d'EPS (Éducation Physique et Sportive) pour maintenir l'organisation de cette évaluation, sans toutefois modifier la nature des épreuves. Raison pour laquelle le chef d'établissement, avec l'appui de son équipe et des équipes médicales, veille à la pertinence de la passation de l'évaluation au regard des besoins spécifiques de chaque élève en situation de handicap.

## Principes généraux

### Prise d'informations et aménagements

Il est très important de prendre connaissance des informations présentes dans les PAP, PPRE, PPS ou PAI existants dès que possible, y compris en prenant attache avec les professeurs des écoles, afin de sélectionner les éléments concernant les potentialités et les besoins des élèves et les aménagements déjà mis en place antérieurement. Cela est indispensable pour adapter au mieux les activités et anticiper l'adaptation des consignes, l'accompagnement humain ou le matériel nécessaire.

### Les consignes

Toutes les consignes des évaluations ont déjà fait l'objet d'une simplification dans une démarche comparable à celle du Français facile à Lire et à Comprendre (FALC).

La communication des consignes doit être adaptée au mode de communication des élèves sourds ou malentendants (lecture labiale accompagnée ou non de la langue française parlée complétée -LfPC- ou de la langue des signes française -LSF-). Les consignes doivent donc être :

- traduites en Langue des Signes Française pour les élèves communiquant en LSF ;
- ou lues par le professeur et être codées sans reformulation pour les élèves communiquant en français avec appui de la Langue française Parlée Complétée (LfPC).
- répétées si besoin.

Il convient de se placer devant l'élève, d'articuler normalement sans exagérer, d'éviter de se mettre à contrejour et de ne pas masquer ses lèvres pour dicter les consignes. Afin de ne pas entraver l'accès à la lecture labiale, il convient pour les professeurs assurant la passation des évaluations de porter un masque dit « inclusif », si le contexte sanitaire l'impose.

### L'accompagnement humain

L'accompagnement humain par un(e) AESH ou un autre adulte accompagnant doit être mis en place comme habituellement en cours d'EPS et conformément au PPS.

### **La compréhension de la consigne :**

Pour les élèves pouvant avoir des difficultés de compréhension de la consigne, il est important de s'assurer de la compréhension de la consigne :

- objectifs du test ;
- critères de réalisation ;
- démonstration en condition réelle ;
- aménagements proposés, etc.

Le professeur veillera à répondre aux questions et aux demandes de l'élève, permettant ainsi de diminuer le stress lié à toute nouveauté.

### **Anticipation et préparation**

Pour limiter l'anxiété et permettre aux élèves qui en ont besoin d'anticiper les modalités de l'épreuve, il est recommandé de faire découvrir le lieu de passation en amont, d'avoir fait une présentation de ce test les semaines précédentes, en expliquant ses modalités et le calendrier et ainsi éviter la surprise de nouvelles conditions.

## **Exemples d'aménagements**

L'évaluation d'aptitudes physiques comporte trois types de tests : le test d'endurance, le test de force musculaire et le test de vitesse. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'aménagements possibles. Cette liste n'est pas exhaustive. Par ailleurs, le professeur d'EPS avec l'appui de l'équipe éducative et médicale veillera à adapter les aménagements aux besoins de chaque élève.

- Organiser une passation individualisée, dans un lieu calme ou en établissant des zones spécifiques et délimitées.
- Autoriser la passation de l'évaluation avec un casque anti bruit, une balle anti-stress, ou tout objet utilisé habituellement par l'élève.
- Utiliser des repères sonores (sifflets, voix, cornes, etc.) pour signaler l'arrivée dans les situations de courses, délimiter les différentes zones de jeu pour faciliter l'orientation. Pour le test d'endurance, il est par exemple possible de positionner un individu (élève, professeur, AESH...) sur chaque ligne (« départ » et « arrivée ») qui va réaliser un geste associé au « BIP » et réalisé simultanément (lever un bras par exemple).
- Mettre en place des repères tactiles, tels que des cordes ou des rubans, ou des plots (plus ou moins hauts) de couleurs (vives ou choisies par l'élèves), afin de permettre au participant de

percevoir le trajet, son orientation et le point d'arrivée.

- Permettre la présence d'un autre camarade de classe en appui. Il peut s'agir d'un élève qui accompagne un autre durant l'épreuve pour limiter son stress et son sentiment d'exposition devant la classe. Dans le cadre de la course, il peut également s'agir d'une course côte à côte durant laquelle les coureurs tiennent chacun les extrémités d'une cordelette.
- Pour les élèves n'étant pas en mesure d'effectuer les tâches telles qu'elles sont prévues par ce test, mais qui souhaiteraient participer à cette activité avec leurs camarades de classe, le professeur d'EPS peut mettre en place tous les aménagements qu'il souhaite. Par exemple mettre en place un parcours de course adaptée pour les élèves ayant une mobilité réduite. Les résultats de ces élèves ne seront alors pas reportés car la nature de la tâche aura été modifiée et les résultats ne seront alors pas interprétables.

Ici, ne sont présentés que des exemples pour rappeler que les conditions de passation doivent être adaptées aux besoins des élèves. Ces exemples ne sont pas des préconisations. Ils doivent être repensés et adaptés aux situations et individualisés.

D'une manière générale, il est essentiel de veiller au bien-être physique et psychique des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et de maintenir les aménagements habituels, afin de limiter le stress et/ou une fatigue excessive.

## Ressources complémentaires « EPS adaptée »

Les exemples d'aménagements proposés doivent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève.

En complément de cette fiche, vous pouvez trouver d'autres exemples d'aménagements possibles dans les ressources ci-dessous sur lesquelles les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer pour mieux répondre aux besoins spécifiques de leurs élèves. Ces exemples de séances ou de pratiques d'EPS adaptée peuvent permettre d'enrichir la réflexion sur les adaptations à mettre en œuvre dans le cadre de ces évaluations.



Le site institutionnel Cap école inclusive :

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>





**depp**

Statistique publique  
de l'éducation